



EDITORIAL

Le Snes dans l'action sur tous les fronts !

Le 7 septembre a été une journée exceptionnelle tant au niveau des grévistes que des manifestations. L'intersyndicale Mayotte se réunira en fin de semaine pour décider des suites.

La réforme des secondes

A Mayotte, la réforme des secondes a déjà fait ressentir ses effets pervers : augmentation des effectifs, abandon des travaux pratiques, glissement vers des tâches d'orientation, modules d'exploration réduits à la portion congrue, groupes de compétences imposés en langue... Les murs des classes ne pouvant être repoussés, on y entasse les élèves, les chaises valsent de classe en classe. Et toujours plus d'heures supplémentaires pour combler les carences du système. N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrez sur le terrain.

Le snes proche de vous

*Les IE et IFCR ne sont pas encore payées par toutes les académies d'origine. Nos adhérents doivent nous faire part de leurs problèmes afin d'intervenir. La visite au recteur (voir ci-contre) a été l'occasion de soulever le problème de l'inspection
Le SNES Mayotte effectuera prochainement une tournée dans tous les établissements de l'île afin de relever tous les problèmes.
Le Snes Mayotte défendra tous les collègues et les invite à se syndiquer et à rester mobilisés pour l'éducation, l'emploi, les salaires et les retraites.*



Retraites : Grève majoritaire dans le second degré

mardi 7 septembre 2010

Communiqué de presse du Snes national :

Aujourd'hui, 55% des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des collèges et des lycées sont en grève, marquant ainsi leur rejet du projet injuste de réforme des retraites.

Après la journée de grève d'hier au cours de laquelle ils ont exprimé leur exigence d'une autre politique éducative, les personnels du second degré rejoignent l'ensemble des salariés pour dénoncer une politique sociale inacceptable.

Le gouvernement doit entendre ce qu'expriment les salariés de ce pays, et prendre la mesure de leur détermination.

Dans le cas contraire, le SNES est fermement décidé, avec la FSU, à poursuivre et amplifier la mobilisation tant sur les questions d'emploi, de salaire et des retraites que sur les problèmes éducatifs.

A Mamoudzou, 300 manifestants ont défilé jusqu'à la préfecture et au Conseil général, dont de très nombreux enseignants.

Sommaire : 1- éditorial – grève du 7 septembre
2 – compte-rendu de la visite des représentants du SNES au Vice-Recteur de Mayotte - 3 – 4 – responsables du Snes - barème de cotisations – bulletin d'adhésion

Organisation du SNES en 2010-2011 bureau transitoire :

Porte parole et chargé de la communication et des publications : Marc Vergara. - Trésorière et suivi des contractuels : Josiane Witkow - Fonctionnement, secrétariat : Christian Manicord - Emploi et politique scolaire : Yann Durozad et Nicolas Legoff - Rémunération indemnités : Patrick Gallais.
Droits et libertés : Mohamed Nabhane. **Permanences du lundi au vendredi de 14h à 17h**

Compte-rendu de la visite des représentants du SNES à Monsieur François Marie Perrin, Vice-recteur de l'Académie de Mayotte.

Lundi 6 septembre 2010

Étaient présents à la réunion : Pour le Vice-Rectorat : François-Marie PERRIN : Vice-recteur, Marie-Christine APOCALE : Secrétaire Générale, Fabien JAILLET : Division des Personnels Enseignants du 2nd degré. Pour le SNES HDF : Roger FERRARI : Secrétaire National du SNES Hors De France, Jean Jacques MORNETTAS : Trésorier National SNES-FSU. Pour le SNES Mayotte : Yann DUROZAD : Emploi et politique scolaire, Patrick GALLAIS : Rémunération indemnités, Marc VERGARA : Porte parole et communication.



Différents points ont été évoqués et 3/ débattus lors de cette réunion : Le

1/ Les enfant sans papier scolarisés à Mayotte

Les représentants du SNES posent la question de la présence des forces de police aux abords des établissements.

A Dembéni, on a pu voir un contrôle de papiers sur le parking de l'établissement. Le Vice-recteur souligne que les parkings ne sont pas sous la responsabilité des chefs d'établissements et qu'il a le souci des règles de procédure d'expulsion afin qu'elles se fassent dans la légalité et la dignité. Les dossiers scolaires des enfants sont consultés dans une procédure d'expulsion. Un bon dossier (comportement, assiduité) peut annuler une expulsion...

Le SNES fait remarquer que les textes stipulent bien que les forces de police ne doivent pas officier dans l'environnement immédiat des établissements (ce qui inclut les parkings) et restera vigilant.

2/ Les problèmes d'horaires en collège

Le SNES demande à ce que les horaires nationaux soient respectés. Ainsi, on a pu voir un basculement d'une heure prise en 4^{ème} et 5^{ème} pour être attribuée en 6^{ème}. Le Vice-recteur insiste sur l'autonomie des établissements en ce qui concerne la répartition de certaines plages horaires. Une enquête sur l'utilisation des heures en collège a été diligentée. Le SNES Mayotte suivra bien sûr, cette évaluation.

contrat objectif

Le contrat objectif est inclus dans le projet Académique. Sur Mayotte, un seul établissement (M'Gombani) possède un contrat objectif. Cinq collèges devraient être concernés dès cette année. Le contrat d'objectif est dépendant de la situation de l'établissement et se décline selon ce critère. L'évaluation se fait sur 3 ans.

4/ La problématique de l'enseignement de l'arabe

Le SNES pose la question des élèves quittant le collège et qui n'ont plus l'opportunité de suivre l'enseignement de l'arabe. On voit ainsi cet enseignement repris par les écoles coraniques. Y a-t-il pénurie d'enseignants ou est-ce un choix motivé ? Le Vice-recteur affirme que la ressource humaine existe et qu'il faut que la demande dans les établissements soit avérée et pérenne. L'option arabe est pour lui un handicap pour la continuité scolaire comparé aux autres langues proposées. Un peu plus loin dans la conversation, il est fait mention de débouchés dans la péninsule arabique pour des bacheliers mahorais. Sans dominer la langue rabe ?

5/ La réforme

secondes/L'accompagnement personnalisé

Pour les SNES la réforme des secondes a été mise en place rapidement et ne sert qu'à un objectif : supprimer des emplois. Elle est porteuse de diminution des savoirs et méthodes. Les sciences expérimentales pâtissent lourdement de cette réforme. Les effectifs pléthoriques obligent les enseignants à abandonner l'expérimentation, il n'y a pas assez de chaises, pas assez de place, pas assez de matériel, pas assez de professeurs et beaucoup de textes officiels. Les heures supplémentaires sont là pour pallier à ces problèmes... Si l'excédent de travail permet de gagner plus, qu'en est-il de la fatigue ou de l'efficacité des professeurs dans de telles conditions de travail!

Le Vice Recteur admet que la réforme a été hâtive et qu'on y verra mieux dans un an. L'accompagnement personnalisé est un avatar de cette réforme : on assiste à un glissement des missions (les enseignants impliqués dans l'orientation) et à une substitution de l'aide personnalisée. Le Vice Recteur pense que l'orientation est partie prenante du métier d'enseignant. Les représentants du

SNES, en désaccord, font remarquer qu'on a tout à craindre là aussi d'une substitution par les professeurs des Conseillers d'Orientation Psychologue qui est un métier à part entière. Par ailleurs, le paiement en HSE donne une autre dimension à l'accompagnement personnalisé (va-t-il disparaître ?).

6/ Des postes non pourvus, peu de contractuels, des demandes en baisse, des défections Beaucoup de classes à la rentrée n'ont pas de professeurs dans certaines matières. Pour le Vice Recteur, le vivier des contractuels n'est pas aussi fourni qu'en métropole. Le SNES fait remarquer que les conditions de travail des contractuels ne sont pas idéales (faibles salaires, distances longues sans remboursement des frais). De même, on assiste cette année à une forte baisse des demandes de mutation sur Mayotte. 170 postes n'ont pu être pourvus et on a assisté à une vingtaine de défections. Le SNES réaffirme la nécessité d'augmenter l'attractivité sur Mayotte par le biais de la prime et par une modification du barème des mutations post Mayotte permettant un retour plus facile.

7/ Dégradation des établissements/ Hygiène/ risques cycloniques et divers On a rapporté des problèmes de dégradation sur de nombreux établissements dont un récent : le collège de Passamainty. Le vice rectorat nous affirme que sur ce collège le problème est réglé. Bon nombre de collègues semblent tout de même à rénover ! Le problème du budget des communes est évoqué par le Vice Recteur : sans impôts, pas de budget pour l'entretien. R. Ferrari fait remarquer que la CHS est également à améliorer. De même, va-t-on revoir des non-alertes aux

risques cycloniques ou autres danger comme par le passé ? Le vice rectorat affirme qu'il a testé le dispositif d'alerte qui fonctionne. Le SNES, dubitatif, demande à ce qu'un autre dispositif plus informel soit mis en place par l'intermédiaire des syndicats qui relaieraient l'information aux établissements par l'intermédiaire des SI.

8/ Droits des représentants syndicaux

Le SNES demande l'application des textes en ce qui concerne les heures de service (problème de la déduction des heures de 1^{er} chaire, des heures labo de l'emploi du temps dû). Egalement, des heures de décharge syndicale ne peuvent donner lieu à un paiement en heure supplémentaire (aucune heure supplémentaire pour un syndiqué déchargé !). Le problème des autorisations d'absences pour les délégués aux commissions paritaires est aussi souligné. Le Vice Recteur prend bonne note de ces demandes et affirme qu'elles seront satisfaites.

9/ Inspections Beaucoup d'inspections ces dernières années ont été des inspections sanctions ou marquées par le manque de respect vis-à-vis des collègues inspectés. Le SNES demande avec force à ce que les règles élémentaires de déontologie de la profession soient respectées. Le Vice Recteur affirme avoir été au courant de cet état de fait avant son arrivée Une réunion est programmée sur ce sujet.

10/ Départ à 1an, à 3 ans/Paiement de l'IFCR/ Problème des escales (stop over) Pour le Vice Rectorat, les départs à 1 an et 3 ans équivalent à une rupture de contrat (puisqu'on a un contrat de 2 ans renouvelable) et ne

sont pas autorisés sauf cas de force majeure (essentiellement médicale). Le SNES s'étonne qu'un collègue ne puisse pas être autorisé à muter, s'il le désire. Cette singulière perte de liberté n'existe ni en métropole ni en AEF. Par contre, en mutant, avant une des 2 périodes de 2 ans, un collègue perd les avantages liés au contrat.

Les retards de paiement de l'IFCR sont liés à certaines académies (La Guyane et Lille possédant la palme). **Pour les primes de départ**, si le rectorat de Mayotte semble dominer ses dossiers, il existe un problème réel de trésorerie. Ainsi, des priorités apparaissent comme payer une prime sur deux dans un couple d'enseignants partants (?). Un budget prévisionnel bien pensé devrait permettre de remédier à ce problème. Le SNES s'engage à suivre de très près le paiement de l'IFCR pour les partants et les arrivants.

Les retours avec escale non prévues (stop over) restent aux frais des enseignants. Seul un délai de 7 jours est accordé sous réserve de problème médicaux ou de force majeure. Le Vice Recteur reste responsable des collègues jusqu'au retour dans leurs académies.

En conclusion, une entrevue civile où le débat est resté serein malgré des divergences certaines. Le SNES Mayotte restera attentif sur les promesses faites. Il faudra rester combattif pour améliorer le système dans son fonctionnement. Les réformes et les règles sont là pour modifier nos acquis, changer et déprécier notre métier. Nous invitons nos adhérents à rester mobilisés pour les luttes qui nous attendent.